



Projet éolien de la Lande

Département : Haute-Vienne

Commune : Blanzac



Complément au mémoire en réponse aux observations de l'enquête publique

Remis en date du 15 juillet 2018 à la commission d'enquête
publique



V O L - V

Maître d'ouvrage : CENTRALE EOLIENNE DE LA LANDE (CELAN)

Maître d'œuvre/porteur de projet : VOL-V

Contact :
Vol-V
1025 Avenue Henri Becquerel
Parc Club Millénaire Bât. 4
34000 Montpellier
Tél : 04.11.95.00.30



Auteurs du mémoire

LOGOS	SOCIETES	DOMAINES D'INTERVENTION
	Centrale éolienne de la Lande 1025 Avenue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât. 4 34000 Montpellier	Maîtrise d'ouvrage
	VOL-V SAS 1025 Avenue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât. 4 34000 Montpellier Mail : info@vol-v.com Tél. : +33 (0)4 11 95 00 30 Fax : +33 (0)4 11 95 00 31	Assistance à maîtrise d'ouvrage <u>Référents :</u> <ul style="list-style-type: none">- Arnaud GUYOT, Directeur Général- Loïc Alleaume
	SOLATERRA 9 allée Pierre de Fermat 63170 Aubière Mail : contact@solaterra.fr Tél. : +33 (0)4 73 28 77 02	Bureau d'études <u>Référent :</u> <ul style="list-style-type: none">- Julien CALABRE



Personne contact

En cas de questions au sujet du présent dossier, contacter :



Julien CALABRE
Chef de projets

✉ SOLATERRA
9 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière

☎ +33 (0)4 73 28 77 02

📞 +33 (0)6 25 89 63 85

📍 www.solaterra.fr

@ j.calabre@solaterra.fr



Annule et remplace le tableau de classification des thématiques abordées dans le cadre de l'enquête publique.

THEMATIQUES ISSUES DES OBSERVATIONS	Nombre d'observations		
	Publics	Associations	Total
Développement et rentabilité de l'éolien	22	3	25
Paysages, sites et monuments historiques	18	3	22
Impact sur l'attractivité de la région et le tourisme	17	3	20
Impact sur l'immobilier et patrimoine	17	3	20
Impact sur la santé	17	3	20
Opposition même au principe de l'éolien	18	2	20
Questionnement sur le dossier	10	7	17
Impact sur l'avifaune et les chiroptères	13	2	15
Rentabilité (technologie et faiblesse du vent)	10	3	13
Qualité de vie des riverains	7	5	12
Effets économiques négatifs	11	1	12
Retombées économiques/emploi	9	2	11
Impact sonore et lumineux	8	4	12
Contrat de dupe au profit de la finance et des industries	11		11
Impact visuel	4	3	7
Sécurité et dangers	5	1	6
Responsabilité des élus et des propriétaires	6		6
Pollution	3	1	4
Impact sur la famille et les citoyens	4	1	5
Remise en cause de la procédure d'enquête	2	2	4
Impact sur la faune et la flore	2		2
Observations relatives à l'information/concertation		2	2
Mise en cause de la société ENCIS	1		1
Démantèlement		2	2
Acheminement des éoliennes	1		1
Bridage des éoliennes	1		1

Figure 1 : Tableau de hiérarchisation des thématiques abordées dans les observations du public



Complément de réponse au mémoire remis en date 15 juillet 2018

Concernant la contribution omise par erreur de l'Association Défense de la Nature (ADN) domiciliée à Rancon, plusieurs points soulevés n'ont pas été traités dans le mémoire en réponse :

- L'association évoque l'avis défavorable unanime des communes concernées par le projet de parc éolien de la Lande ou comprises dans le rayon d'enquête publique. Dans le cadre du développement du projet, le conseil municipal de Blanzac a délibéré favorablement à ce projet le 24/09/2013, le 05/04/2014 et le 11/05/2015.

- Il est également évoqué une « baisse inexorable de la valeur des propriétés agricoles ». Bien au contraire, l'implantation d'éoliennes sur des parcelles agricoles génère un revenu complémentaire à l'exploitant/propriétaire et permet donc d'accroître la valeur économique de ces terrains.

- Aucun effet stroboscopique relatif à l'ombre portée mouvante des pales ne sera induit et ne sera susceptible de générer des troubles sur la santé humaine. En effet, le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (Actualisation de 2010) précise les effets potentiels des ombres portées mouvantes sur la santé : « une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui correspondrait pour une éolienne à 3 pales à une vitesse de rotation de 50 tours par minute. Les éoliennes actuelles tournent à une vitesse de 9 à 19 tours par minute soit bien en-deçà de ces fréquences. ».

- Concernant l'étude des ombres portées générées par le projet de parc éolien de la Lande, celle-ci conclut à un impact faible pour les habitations les plus proches, de l'ordre d'un maximum d'environ 20 heures cumulées d'ombre par an pour les hameaux du Maubert et de Chasseneuil, et au respect de la réglementation en vigueur.

- Aucune production de gaz à effet de serre n'est provoquée par l'évacuation de l'électricité produite par les éoliennes projetées sur le réseau public de distribution et de transport d'électricité. La consommation énergétique pour le fonctionnement d'une éolienne est très faible à comparer de la production générée et présente un bilan énergétique très positif.

- Le béton des fondations est un matériau inerte qui ne génère aucune pollution des sols et des eaux superficielles tant en phase d'exploitation que de démantèlement. Illustrant son caractère non polluant, le béton est réemployé en remblai de construction. Les pales sont constituées de matériaux composites (mélange de fibre de verre et fibre de carbone aggloméré par une résine époxy) dont l'unique inconvénient est ne pas être recyclable à ce jour et nécessitant une incinération et une mise en décharge (déchets industriels non dangereux de classe II). Des processus de recyclage sont en cours de développement.

- la durée de vie des éoliennes est en moyenne de l'ordre de 20 à 25 ans, les pales étant les parties mobiles de l'installation qui subissent un effet d'usure plus marqué (érosion du profil aérodynamique des pales). Les mâts en acier, béton ou hybride (acier et béton) présentent une durée de vie bien plus importante.